Débats à la Chambre des députés du Luxembourg sur la ratification des traités de Rome (26 novembre 1957)

Légende: Le 26 novembre 1957, la Chambre des députés du Luxembourg adopte le projet de loi autorisant la Grande-Duchesse Charlotte à ratifier les traités instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom) signés le 25 mars 1957 à Rome par les représentants des six États membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Source: Chambre des députés du Grand-Duché du Luxembourg. Marché commun /Euratom/Institutions communes, Lois du 30 novembre 1957 - Documents et discussions parlementaires - 1957. Luxembourg: Victor Buck, 1957. 749 p. p. 160-164, 169-171, 174-183, 187-188, 190-191, 198-199, 200.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.
Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.
Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/debats_a_la_chambre_des_deputes_du_luxembourg_sur_la_ratification_des_traites_de_rome_26_novembre_1957-fr-fcc2d473-f2aa-4631-bcaa-c6ce186cb859.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Débats à la Chambre des députés du Luxembourg (26 novembre 1957)

M. **Krier.**

[…]

Je considère, comme la plupart des orateurs qui m'ont précédé, qu'il est superflu d'entrer dans les détails du contenu des articles des traités, étant donné que nous n'y pouvons rien changer. Nous sommes placés devant l'alternative de dire oui ou non.

Je ne voudrais pas non plus polémiser avec l'honorable Monsieur Schaus, qui, en tant qu'orateur de l'opposition, a trouvé une excellente raison d'être pour les traités, négociés par les responsables du gouvernement actuel. Monsieur Schaus a découvert que les traités sont de conception libérale, ce qui est pour lui un argument très valable de pouvoir être pour.

Il a d'ailleurs profité de l'occasion pour faire le procès au socialisme européen, affirmant avec solennité que, si l'Europe unie était socialiste, il serait contre.

Si je raisonnais comme M. Schaus, je devrais être contre les traités dans leurs forme et contenu actuels, malgré la conviction de tout honnête démocrate que l'Europe sera unie ou ne sera plus.

Ceci dit, permettez-moi de développer quelques considérations générales qui s'inspirent surtout du point de vue des travailleurs en face des Communautés européennes naissantes.

Pour porter, du point de vue ouvrier, un jugement sur les traités que nous discutons actuellement et que nous ratifierons, je dois dire ceci :

Le contenu du traité instituant la CEE est loin de nous satisfaire.

Ce n'est qu'un traité économique, où l'économie libre, capitaliste, garde pour ainsi dire tous ses droits.

Le traité ne peut être qualifié de supranational.

Le Conseil de Ministres dispose de pouvoirs exorbitants, tandis que l'exécutif de la Communauté, la Commission européenne, possède peu de compétences réelles.

L'harmonisation sociale dans le progrès prévue à l'article 3 du traité instituant la CECA, tout insuffisant et imprécis qu'il soit, est absente du nouveau traité.

La politique sociale et la classe ouvrière n'ont, dans le traité, pas la place qui leur revient.

Bref, ce traité est loin de répondre à ce que nous sommes en droit de souhaiter. Je voudrais profiter de cette occasion pour remarquer une nouvelle fois avec regret que les auteurs du traité ne se sont guère souciés de prendre l'avis du mouvement syndical avant et au cours de son élaboration - nos demandes réitérées d'être associés aux travaux de préparation des traités n'ont jamais été entendus par le gouvernement - et l'opinion publique se trouve ainsi placée devant un fait accompli.

Malgré ses insuffisances manifestes, malgré sa conception économique contraire à la nôtre et malgré l'absence d'une conception sociale, nous sommes pour ce traité.

Nous sommes pour, parce que nous considérons que tel qu'il est, telle que sera l'Europe de demain, cela vaudra infiniment mieux que ce qui existe aujourd'hui.

L'Europe morcelée, divisée, ravagée depuis toujours par des guerres meurtrières et menacée par la dictature guerrière de l'Est, est inviable. Ou bien l'Europe se réorganisera et s'unira, ou bien elle s'écroulera.

Nous avons toujours défendu cette thèse, et elle nous incite à accorder notre appui aux traités instituant la CEE et l'Euratom, malgré les constatations peu enthousiastes que nous regrettons de devoir faire au seuil de ce qui devrait être une ère nouvelle, comportant les plus grandes espérances pour les générations présentes et futures.

Je dois cependant souligner ici que nous ne pouvons concevoir l'Europe nouvelle sans une réorganisation économique profonde, sans une large amélioration des conditions de vie des travailleurs et sans qu'une large place soit faite au mouvement ouvrier dans toutes les instances prévues par les traités.

Je voudrais surtout insister sur cette dernière revendication.

Nous sommes en effet d'avis qu'il nous sera possible de corriger beaucoup des insuffisances et des anomalies des traités par notre présence, par la présence des représentants des travailleurs à tous les échelons.

C'est la raison pour laquelle le mouvement ouvrier libre des six pays réclame une représentation directe à la Commission européenne. Le Luxembourg a droit à un membre parmi les neuf de la Commission. Sans présenter de candidature, les syndicats libres estiment avoir le droit de demander au Gouvernement des garanties en ce qui concerne l'indépendance, la compétence et la conception sociale du membre luxembourgeois qu'il désignera.

Vous n'ignorez pas que c'est le Comité économique et social qui, en dehors de l'exécutif, intéresse très fortement les travailleurs. Nous revendiquons parmi les cinq membres attribués au Luxembourg au moins deux, parce que c'est dans cette institution que les représentants des travailleurs peuvent directement défendre les intérêts de la classe ouvrière.

Nous considérons en outre qu'un droit d'initiative devrait être réservé au Comité économique et social, et que ce dernier devrait être habilité à créer, sur le plan de la Communauté, des commissions paritaires, qui auraient la mission de rechercher une solution aux problèmes qui pourront se poser dans l'un ou l'autre secteur.

Le traité prévoit la création d'autres institutions, dans lesquelles les travailleurs revendiquent une présence adéquate et efficace.

Je ne cite que le Fonds social européen et la Banque européenne d'investissement, ainsi que toute les commissions d'experts et autres qui seront créées après la mise en vigueur des traités. Grâce à leur action commune, les travailleurs ont réussi à se faire représenter dans toutes les commissions d'experts, instituées dans le cadre de la CECA. Cette position acquise doit être un précédent favorable pour notre représentation à tous les échelons dans le cadre de la CEE et de l'Euratom.

Vu les insuffisances des traités sur le plan social, étant donné que nous sommes disposés à donner notre accord à ces traités malgré leurs insuffisances qui nous préoccupent au plus haut degré, nous estimons que nous avons le droit d'exiger du gouvernement de tenir compte et de donner suite aux revendications de représentation et de présence des travailleurs que je viens de développer.

[...]

Notre situation dans les Communautés européennes dépendra en très large mesure de la place que nous saurons acquérir, plus précisément de la qualité du travail et de l'activité que nous développerons dans le cadre de ces communautés. Voilà pourquoi je me permets d'insister sur cette activité qu'il s'agira de développer, et le gouvernement comprendra que nous demandons des garanties ad hoc, tout comme nous demandons des garanties au sujet de la représentation des travailleurs à tous les échelons et tout comme nous demandons des garanties sur la conception suivant laquelle les représentants du gouvernement agiront à la Commission européenne et surtout au Conseil de Ministres.

Je voudrais en effet être assuré que les représentants luxembourgeois n'oublient dans aucune des décisions qu'ils seront appelés à prendre les deux alinéas du préambule du traité qui dit :

« Décidés à assurer par une action commune le progrès économique et social de leurs pays en éliminant les barrières qui divisent l'Europe,

Assignant pour but essentiel à leurs efforts l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de leurs peuples, ils (c'est-à-dire les six pays) ont décidé de créer une Communauté économique européenne. »

Vous comprendrez qu'en raison des lacunes que j'ai invoquées et qui concernent en premier lieur la situation des travailleurs, je dois demander, pour le présent et pour l'avenir, les garanties que j'ai développées. Aucun gouvernement luxembourgeois ne devra en effet ignorer que nous avons demandé ces garanties et que nous ne donnons notre accord au traité que si on nous assure que ces demandes seront respectées par le gouvernement qui aura à collaborer à l'application des traités.

Ceux-ci ne constituent, il est vrai, qu'une première étape, et d'après l'expression de mon ami Pineau, ministre des Affaires étrangères de France, « ils ne sont que le début de la grande Europe qui constitue notre objectif final ».

Il est temps de démarrer, et ce ne seront pas les travailleurs qui empêcheront le démarrage, parce qu'ils sont convaincus que même après un démarrage pas trop heureux on peut faire bonne route.

Il ne faudrait cependant pas oublier que sans ou même contre les travailleurs on ne fera pas l'Europe.

Nous, les syndicalistes, voulons l'Europe de l'intérêt général, l'Europe de la justice, de la liberté et de la paix, en une phrase : un monde nouveau, où l'on pourra assurer le pain quotidien aux travailleurs, mais aussi leur émancipation économique, sociale et morale et assouvir ainsi notre soif de justice dans la liberté et dans la paix.

Et vous me permettrez, pour terminer, d'affirmer avec mon ami Larock, ministre des Affaires étrangères de Belgique, que la Communauté européenne réussira ou échouera dans la mesure où seront atteints ses objectifs sociaux.

J'ose ajouter que la Communauté sera, sinon socialiste, elle sera sociale ou elle ne sera pas.

Il y a une différence entre socialiste et social. Nous sommes déjà contents avec le social.

M. **Schaus.** Alors nous sommes tout à fait d'accord. Il ne faut pas confondre.

M. **Krier.** Non, vous êtes parfois contre le social parce que vous croyez que c'est socialiste.

[...]

M. **Colling,** ministre de l'Agriculture. Messieurs, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'agriculture dans le Marché commun. Lors des débats budgétaires en printemps 1957 j'avais esquissé en grands traits la politique que le gouvernement entend poursuivre à l'avenir au profit de notre agriculture dans la perspective d'un Marché commun. D'ailleurs, dans son exposé sur la CEE. Monsieur le Président du gouvernement vient de vous le rappeler. Je me croyais donc dispensé d'intervenir dans les débats.

En poursuivant les débats à la Chambre et en étudiant les avis des Chambres professionnelles on a pu constater que tous étaient d'accord sur le principe de l'intégration de l'agriculture luxembourgeoise dans le Marché commun. Même la Chambre professionnelle a donné son accord avec peu d'enthousiasme, avec une certaine réserve, mais elle ne se prononce pas contre cette intégration, vu le fait que notre agriculture est excédentaire et qu'il lui faut des débouchés pour ses produits essentiels. On devra réserver en tout état de cause des débouchés à notre agriculture. Vous savez que le plus grand obstacle a une intégration pure et

simple consiste dans le fait que l'agriculture luxembourgeoise produit à des prix élevés et qu'elle a un faible rendement, en d'autres termes, elle ne peut supporter la concurrence des agriculteurs étrangers que par un certain protectionnisme. Inutile d'entrer dans des détails. Le sol est ingrat et le niveau de vie en général au Luxembourg a certainement son importance aussi sur les prix des produits agricoles. Finalement il y a le fait que l'agriculture luxembourgeoise est constituée pour 50 % par des exploitations au-dessous de 10 ha, ce qui compte aussi pour le prix de revient des produits agricoles. Ce sont pour la plupart des exploitations marginales.

Il suffit donc de comparer nos prix à ceux des autres pays pour pouvoir mesurer les difficultés que nous rencontrons pour l'intégration pure et simple de notre marché dans le Marché commun. Il faut donc faire des efforts pour réduire nos prix de revient. Le pays doit faire une politique de diminution du coût de la production pour pouvoir concurrencer non seulement les produits agricoles étrangers sur notre marché indigène, mais aussi pour pouvoir concurrencer les produits étrangers sur les autres marchés du Marché commun, ceci à cause, comme je viens de le dire, à cause des excédents que nous avons à écouler. En effet, il ne faut pas oublier que nous avons des produits agricoles excédentaires. Il s'agit ici surtout de produits essentiels de base. Nous nous rendons donc parfaitement compte de cette politique du coût de la production qui est une politique difficile à longue échéance. Il faut donc d'abord pratiquer des corrections à la base, qui doivent être faites et pour cela il faut faire le remembrement, il faut revoir notre loi de succession, notre loi de fermage et d'autres encore. Il faut penser peut-être à introduire des subventions à la base, telles qu'elles existent dans d'autre pays, comme l'Allemagne, par exemple des subventions pour les semences, les fourrages etc. Et en second lieu il faut faire une politique énergique de redressement technique et commercial de notre agriculture. Naturellement il est très difficile d'ores et déjà d'établir en parlant de spéculations économiques un programme défini dans tous ses détails. Car n'oubliez pas que nous nous trouvons en présence de grandes inconnues.

Quelle sera l'évolution de ce Marché commun, qui malgré tous les efforts des partenaires restera en grande partie tributaire des grands marchés mondiaux ?

Quelle sera l'évolution des prix, des prix pour les produits agricoles en particulier ? Est-ce qu'il faut compter avec une augmentation ou plutôt une diminution de ces prix des produits agricoles ? En d'autres termes, est-ce que l'écart entre les prix agricoles luxembourgeois et les prix mondiaux sera réduit ou augmenté ?

La réponse à cette question est d'une importance capitale, vitale pour notre agriculture.

Quelle sera l'organisation définitive de l'agriculture dans le Marché commun ?

Une autre question, non moins importante, est celle-ci : Est-ce que la durée de 15 ans suffit pour pallier dans une mesure suffisante à l'infériorité de notre agriculture ? Il est bien entendu que nous pourrons faire des efforts dans le domaine technique et commercial. Mais, est-ce que nous arriverons malgré tout à pallier à cette infériorité naturelle ? Nous avons le facteur sol. Mais nous pouvons améliorer quand même les semences, nous pouvons intensifier l'emploi des insecticides et des engrais, mais il y a quand même le facteur climat qui reste pour nous une grande inconnue. Il est possible que malgré tous nos efforts, après la période de transition de 15 ans, nous n'arrivions pas pratiquement à réaliser la protection de notre agriculture nationale. Alors il reste la possibilité de l'intervention de l'État, qui est prévue dans un article du traité qui dit en substance que l'État peut accorder des subventions à des agricultures qui se trouvent dans des situations naturelles difficiles.

Une autre question qui est également de première importance et qui a été soulevée, je crois, par la chambre professionnelle, est celle-ci : Est-ce qu'il sera pratiquement possible de réaliser et de garantir cette protection de notre agriculture nationale pendant cette période de transition de 15 ans que la clause de sauvegarde nous accorde ? Il est à mon avis impossible de donner dans les conditions actuelles une réponse satisfaisante à toutes ces questions.

Il nous faut donc rester très vigilants. Tout en réalisant une politique telle que je viens de vous l'esquisser, par exemple diminution du coût de la production, politique de redressement politique et commerciale, il

nous faut suivre de près l'évolution future du Marché commun. Suivant la direction que les choses vont prendre, nous serons peut-être obligés de prendre des mesures décisives urgentes, impossibles à prévoir à l'heure actuelle. Il faudra en outre nous mettre d'accord sur quelques principes fondamentaux qui seront à la base de notre politique agricole de demain – politique des prix – vis-à-vis des exploitations marginales p. ex. La discussion du budget de l'agriculture nous donnera certainement l'occasion d'examiner à fond et de discuter toutes ces questions qui sont d'une importance vitale pour notre agriculture. Il est clair qu'une collaboration constante doit s'établir entre le Gouvernement et la profession d'une part et entre le gouvernement et la Chambre des députés d'autre part.

Le vote du Marché commun est plus qu'une simple décision, c'est un engagement solennel que prend la Chambre des députés de voter les réformes législatives qui s'imposent, de mettre à la disposition de l'agriculture les crédits nécessaires à son équipement technique et commercial, de créer, en d'autres termes, les conditions indispensables à un relèvement suffisant permettant à notre agriculture de se maintenir dans le marché commun. La réussite finale dépendra des agriculteurs eux-mêmes.

M. **Wirtgen.** Très bien !

M. **Colling,** ministre de l'Agriculture. Elle dépendra de leur contribution active, de leur intelligence, de leur ténacité, de leur énergie et de leur travail pour réussir. *Très bien ! auprès du parti chrétien social.)*

[...]

M. **Werner,** ministre des Finances. L'honorable M. Schaus a élevé de vives objections contre le fait que le Luxembourg ne sera pas représenté à la Commission de l'Euratom. A ce propos il a reproché au gouvernement de souffrir d'un « complexe d'infériorité ».

Or, qu'avons-nous obtenu dans le cadre de l'Euratom, Monsieur Schaus ? Notre gouvernement occupera un siège au Conseil de Ministres, et c'est là l'essentiel au point de vue de notre souveraineté.

M. **Schaus.** Cela manquerait encore que tel n'aurait pas été le cas.

M. **Werner,** ministre des Finances. Nos députés prennent part à l'Assemblée de l'Euratom. D'ailleurs, Monsieur Schaus, pouvions-nous vraiment prétendre à une représentation égale à celle des autres pays européens qui ont développé de grands travaux dans la recherche nucléaire ?

M. **Schaus.** La souveraineté ne connaît pas de questions de grandeur.

M. **Werner,** ministre des Finances. Il ne s'agit pas ici de questions de grandeur, mais plutôt de questions de compétence. D'ailleurs, le gouvernement a essayé de se maintenir dans cette affaire à égale distance d'un complexe d'infériorité d'une part, de la folie des grandeurs d'autre part, en un mot sur la ligne du bon sens élémentaire.

[...]

La question de la souveraineté ne se pose d'ailleurs pas à propos des organes d'exécution.

M. **Schaus.** Dans tous les cas c'est bien la première fois depuis la fin de la guerre que nous avons fait cette concession. En effet, à l'ONU nous jouissons des mêmes droits, et ici nous ne disposons plus des mêmes possibilités et des mêmes droits. C'est donc, je le répète, bel et bien la première fois que nous faisons des concessions qui touchent à notre souveraineté, et c'est justement cela que nous avons voulu éviter. Et d'ailleurs la Belgique aurait pu tenir le même raisonnement.

[...]

M. **Werner,** ministre des Finances. Il s'agit en somme ici d'une question de prestige. Mais le principe de la

souveraineté reste sauf quand même.

M. Schaus, au cours de son intervention de jeudi dernier a lié la question de la ratification des traités de Rome à celle de la liquidation du contentieux germano-luxembourgeois. Je tiens à déclarer que le gouvernement ne partage en aucune manière cette façon de voir. C'est-à-dire la liaison entre les deux ordres de problèmes. Tout d'abord les deux questions se situent sur des plans absolument différents ; il est difficile de trouver aucune commune mesure entre un traité économique de portée générale et de signification européenne d'une part, et le règlement de certaines dettes, d'autre part. Cette opinion est corroborée par le fait que la République fédérale a, depuis longtemps, conclu des accords commerciaux avec un grand nombre de pays ex-ennemis, dont l'union économique belgo-luxembourgeoise.

[...]

M. **Werner,** ministre des Finances. Messieurs, l'œuvre que nous allons accomplir aura une portée historique. Elle procède de la nécessité de donner à l'Europe cette structure qui est nécessaire pour la survie de nos peuples. Certes, l'idéalisme européen se heurtera toujours à notre patriotisme national. Sur ce point, M. Schaus a raison. Aussi faut-il dans l'intérêt du Luxembourg que l'élan européen soit accompagné d'un élan national. Ce dernier est nécessaire pour nous permettre de résoudre les problèmes que nous posent les traités. Oui, nous aurons des positions à défendre, nous aurons à défendre notre revenu national et nous aurons spécialement à défendre certains aspects de la distribution de notre revenu national.

L'hon. M. Wehenkel a cité la belle phrase de Saint Exupéry : Force-les de bâtir une tour et tu les changeras en frères. Voici comment St. Exupéry commente lui-même son idée : « Car une civilisation repose sur ce qui est exigé des hommes, non sur ce qui leur est fourni. » Ce que l'on exige de nous est la prise de conscience des problèmes de la nécessité d'une politique coordonnée économique, financière et sociale, de la sauvegarde de nos valeurs traditionnelles, de notre travail, valeur de notre éducation nationale, de nos écoles. On n'exige pas de grands sacrifices financiers de nous, mais on exige un geste de solidarité et de discipline nationale. En votant ces traités vous manifesterez votre volonté européenne et votre volonté nationale.

Je pourrai terminer ici pour que la Chambre puisse voter selon sa décision.

M. **Urbany.** Et kann ên net soen, datt d'Parteien vum Hêr Bech hei an der Chamber d'Verträg vum gemeinsame Mart a vum Euratom mat besonnerer Begêschterung stëmmen. Vun hire Riedner go'wen hei op der Tribün munneg Bedenken geäussert. Dat ass begreiflech. E'schtens sin de' Verträg a Wirklechkêt nemmen eng Ergänzung zum Atlantikpakt, dén op de' Mane'er a Westeuropa wirtschaftlech ennermauert soll gin. An dem Gebai vum Atlantikpakt, dat spiren och seng treist Unhänger, kriselt et ower ganz verdächteg. Durfir plangen jo d'amerikanesch Generél, op der nächster Nato-Tagong, am Dezember, de ganze Block enner eng streng amerikanesch-englesch Momperschaft ze stellen, d'souverän Rechter vun de Mitgliedsstaaten nach weider anzeschränken an d'Disziplin am ganzen ze verschärfen. Ower och wann dat gelenge sollt - an de Widerstand kent ganz secher net vun eiser Regirong - da kann ên dach mat zimlecher Secherhêt prophezeien, datt den Atlantikpakt net de' 15 oder 17 Joer nach dauert, de' fir d'Verwirklechung vum Marché commun virgesi sin. D'Unhänger vun déne Verträg stëmmen derfir net eso' se'er aus konkreten realistischen lwerleongen eraus sondern aus ideologesche Grenn. Si erwarden sech eng Verschärfung vum kâle Krich.

Den Hass ge'nt d'Sowjetunio'n lêt se, den Hass ge'nt d'Kommunisten an d'Angscht virun der Arbechterschaft. Nu sin Hass an Angscht ganz schlecht Conseiller'en a vun den Ideologen huet schons de Napoleon gesot, datt se sech net durch Intelligenz auszêchnen.

An zwêtens muss och e Blannen erkennen, datt de' Verträg gefe'erlech Auswirkonge kre'en. Ganz virsichteg schwätzen hir Verteidiger hei vu Sacrificer, de' bruecht musse gin am Interesse vun enger he'gerer Sach, vun der « europäescher Solidarite't ». We' de' « he'ch Sach » an der Praxis ausgeseit, huet hei op der Tribün mei Frend Useldinger an aller Klorhêt ausenaner geluecht. De Bonner Preisen get d'Virmacht a Westeuropa gesechert.

D'Resultat vun der Konzentratio'n vun der ganzer Wirtschaft vun de sechs Länner an der Hand vum Gro'sskapital kann nemme sin nach me' e schnelle Ruin vum klenge Bauer, vum Handwierker a vun den nationalen bis elo nach me' oder we'neger onabhängegn Industrien. D'Arbechterklass ass am mêschte bedroht. D'sozial Garantien an de neie Verträg fir d'Arbechter sin äusserst vag forrnule'ert - ên vun de Berichterstatter huet et selwer ervirgehuewen - an si sin am Fong net me' wert we' irgend eng chreschtlech-sozial Wahlparol. De' virgesinn «Freizügegkêt » vun den Arbechter bedeit fir eist Land soss neischt, we' datt d'Grosskapital d'voll Me'glechkêt kritt, durch den Import vun auslänneschen Arbechter hei de' Reservearme' vun Arbechtskräften ze schafen, de' hinnen no'twendeg schengt fir d'Le'n mat me' Erfolg ze drëcke we' bis elo. De' importe'ert Arbechter kre'en natirlech am neie Land kên anert Recht we' dat ze schaffen, gemäss de Konditio'nen, de' vum Patron virgeschriwe gin.

We' eis Regirong d'europäesch Solidarite't fir d'Arbechter verstêt, dat beweist se eis un Hand vun engem konkrete Beispill. Am Januar si Wahlen an de Betrieber fir d'Ausschüss. Et wir licht fir eis Regirong, durch e Beschluss den auslänneschen Arbechter d'Stemmrecht eremzegin, dat hinnen nom Krich gestuel gin ass. Dat wir wirklech europäesch gehandelt. Mir hun ower nach neischt gemierkt, datt den Hêr Arbechtsminister eso' Absichten hätt. D'europäesch Rechter sin am Marché commun nemmen fir d'Grosskapital.

Datt net national an och emol net Secherhêtsgrenn eis Regirong bei deser Sach léden, sondern ausschliesslech klassepolitesch Erwägungen, dat weist sech am kloersten bei hirem Beitrett zum Euratomvertrag. Mir sin nämlech do guer net selwer interesse'ert. Eist Land produze'ert keng Atomerzen an d'Konstruktio'n vun enger êgener Atomzentral ass ausgeschloss, well dat ze deier fir eis Mettel an iwerhapt vollstänneg onrentabel wir. Trotzdém huet eis Regirong net gezëckt sech anzeschalten an dén Engrenage vum Euratom, dé soss neischt bezweckt, we' dem Bonner Gro'sskapital den Zo'gang zo' den Uranerzvorkommen a Frankreich a senge Kolonien ze sechern, eng Atomproduktio'n sech ze schafen fir de Krich. Fir dén Zweck stellt eis Regirong eso'guer eis Steiergelder zur Verfügong.

Et get eis versechert, datt den Euratomvertrag ausschliesslech den Zweck geng verfolgen, d'friddlech Verwendung vun der Atomkraft auszebauen. Mir hun all Ursachen dorunner ze zweiwelen. Tatsâchlech le'sst den Euratomvertrag all Diren op fir militäresch Bestriewungen op dém Gebitt. Kên Artikel schle'sst et aus, a mir wessen, wann d'preisesch Militaristen mat derbei sin an eso'guer de' e'scht Gei spillen, datt dann d’militäresch Ausnotzong vun hire Positio'nen eng Selbstverständlechkêt ass.

Mir wessen och, datt europäsch an international Körperschaften schons do sin, de' eng voll Zesummenarbecht vun eise Länner op dem Gebitt vun der friddlecher Verwendung der Atom- a Nuklearenergie erme'glechen a garante’eren.

Eso' bestêt schons zenter Joeren eng «Europäesch Organisatio’n fir Kernforschung (CERN) », zo’ dêr eso' ze soen all Länner vun der OEEC plus Jugoslawien gehe’eren. Et handelt sech em eng wessenschaftlech Institutio’n, de' Kern- a Strahlungsforschung bedreift, den Nowues erubildt an zo' Genf e kernphysikalescht Forschungsinstitut am Bau huet. En Synchhro-Cyclotron fonktione'ert schons. De' Institutio’n get ergänzt durch eng « Europäesch Gesellschaft fir Atomenergie », de' an England hire Setz huet an dêr och d’Schweiz beigtratt ass. De' Institutio’nen, an Zesummenarbecht mat der OEEC, setzen sech zum Zil an der Haptsach

d'Förderung an d'Entwecklung vun der Atomtechnik op regionaler Basis,

d'Errichtung vu gemeinsamen europäeschen Entreprisen (Trennanlange fir Uranerzen, Bau vu Versuchsreaktoren asw.) den Ausbau vum Strahlenschutz,

d'Erubildung vum Nowues vu Wessenschaftler an technschem Personal fir d’Atomwierker,

d’Secherstellong an d’Liwerong vun Uran an aneren Rohstoffen fir d’Atomindustrie, an d’Beseitegung vun Hindernissen am Handel dermat.

Eng êge Konventio’n geseit dobei vir d’Ausschaltung vun der militäreschер Verwendung vum Uran an den

anere spaltbare Materialien.

[...]

Offensichtlech fannen de' 6 Länner, de' hir Direktiven am Atlantikpakt, dén e Krichspakt ass, huelen, d'Institutio'nen vun der OEEC an d'International Atomagentur vun der UNO net no hirem Gout, well do d'militäresch Verwendung vun der Atomagentur ausgeschalt ass, an si sin fir d'Euratom just durfir, well do d'militäresch Verwendung vun der Atomenergie a West-Europa geregelt soll gin a Westdeitschland d'militäresch Atomoprüstung erme'glecht get.

Et muss fir jidder Letzeburger, dé kloer a patriotesch denkt, alichten, datt d'Plaz vun eisem Land net an der Euratom ass. Grad mir als klengt Land hun en Interesse drun, datt d'Spannung an Europa net verschärft sondern ofgebaut get, datt de Fridde geschafe get.

Dat ass d'Ursach, fir wat eis Partei ge'nt de gemeinsame Mart an ge'nt d'Euratom stëmt, an net, we' behapt get, irgend eng « prinzipiell » Oppositio'n ge'nt d'Zesummenarbecht vun de westleche Länner.

Mir Kommunisten, als Partei vun der Arbechterklass an als Letzeburger sin eis bewosst, we' no'twendeg et haut ass, alles ze machen, fir e Krich ze verhenneren an de Fridden ze verteidegen. De Marché commun an d'Euratom si keng Friddensinstrumenter.

En neie Weltkrich, vun dém gewess Leit drämen a vun dém si sech d'« Befreiung » an den östleche Länner erwarden, hätt och a besonnesch fir eist Land an eis Jugend schrecklech Folgen. De' Gefor bestêt haut nach emmer, well d'Monopolkapital, virun allem dat amerikanescht, aus Profitinteressen d'Ofrüstung ze verhennere sicht, emmer nei Krichspakte schaft an d'Völker mat der Ligen vun enger « kommunistescher Gefor » zum Krich ophetzt.

[...]

De Marché commun an d'Euratom si Pakten ge'nt de Fridden a ge'nt d'friddlech Koexistenz vun de Völker a Länner. E Letzeburger, dén u sei Land an un d'Zukunft vun eisem Land denkt, kann net aneschter we' derge'nt stëmmen.

Ech brengen an dém Senn zwe'n Anträg an, de' d'Zo'stemmong vun allen Depute'erte fanne musse, de'fir de Fridde sin :

I.

« La Chambre, vu que la coopération internationale en matière de collaboration atomique est déjà réalisée sur le plan international et qu'elle le sera sur le plan de l'Europe entière par la constitution de l'Agence européenne, décide de passer outre au votre sur le projet de l'Euratom. »

II.

« La Chambre, vu les textes du traité de l'Euratom lui soumis, regrette que le traité laisse la porte ouverte à des initiatives de nature militaire, et déclare formellement, qu'elle s'oppose à toute tentative de donner à l'Euratom un caractère militaire ou paramilitaire. »

Ech huelen un, datt de' Hêren Depute'erten, de' fir den Euratom stëmmen, domat können d'accord sin.

[...]

M. **le Président.**

Nous allons passer au vote par appel nominal sur le projet de loi portant approbation du traité instituant la

Communauté économique européenne et de ses annexes, protocoles et convention additionnels, signés à Rome, le 25 mars 1957.

Le Bureau constate que les trois quarts de la Chambre sont présents. Nous sommes en nombre et en état de procéder à un vote moyennant une majorité qualifiée.

Ceux qui sont d'avis d'adopter le projet de loi, sont priés de dire oui, ceux qui sont d'un avis contraire, diront non :

Le projet de loi est admis par 46 voix contre 3.

- Ont voté oui : MM. Fandel, Ferring, Fischbach, Fohrmann, Gallion, Gansen, Gengler, Grégoire, Hamilius, Herr, van Kauvenbergh, Kinsch, Koenig, Krier, Leonardy, Loesch, Lommel, Lucius, Margue, Netgen, Peusch, Philippart, Reuter, Rock, Rollinger, Schaffner, Schank, Schaus, Schiltges, Speck, Steichen, Thill, Wagner, Wehenkel, Welter, Werné, Winkin, Wirtgen, Wohlfart, Abens, Bauer, Biever, Bousser, Cigrang, Duhr et Dupong.

- Ont voté non : MM. Grandgenet, Urbany et Useldinger.

Est-ce que la Chambre est d'accord à dispenser le projet de loi du second vote ? *(Oui, oui !).*

La dispense est prononcée.

Nous passons à la lecture de l'article unique du projet de loi portant approbation du Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, de ses annexes et du protocole additionnel, signés à Rome, le 25 mars 1957.

L'article unique est lu et admis.

Ceux qui sont d'avis d'adopter ce projet de loi, sont priés de dire oui, ceux qui sont d'un avis contraire, diront non.

Le projet de loi est admis par 46 voix contre 3.

- Ont voté oui : MM. Fandel, Ferring, Fischbach, Fohrmann, Gallion, Gansen, Gengler, Grégoire, Hamilius, Herr, van Kauvenbergh, Kinsch, Koenig, Krier, Leonardy, Loesch, Lommel, Lucius, Margue, Netgen, Peusch, Philippart, Reuter, Rock, Rollinger, Schaffner, Schank, Schaus, Schiltges, Speck, Steichen, Thill, Wagner, Wehenkel, Welter, Werné, Winkin, Wirtgen, Wohlfart, Abens, Bauer, Biever, Bousser, Cigrang, Duhr et Dupong.

- Ont voté non : MM. Grandgenet, Urbany et Useldinger.

Est-ce que la Chambre est d'accord à dispenser le projet de loi du second vote ? *(Oui, oui !)*

La dispense est prononcée.

Nous venons au projet de loi portant approbation de la convention relative à certaines institutions communes au Communautés européennes signée à Rome, le 25 mars 1957.

[...]

M. **le Président.** Nous allons donc passer à la lecture et au vote de l'article unique du projet de loi N° 638.

L'article unique est admis.

Vote sur l’ensemble par appel nominal.

Ceux qui sont d’avis d’adopter le projet de loi, sont priés de dire oui, ceux qui sont d’un avis contraire, diront non.

Le projet est admis par 45 voix contre 3.

- Ont voté oui : MM. Fandel, Ferring, Fischbach, Fohrmann, Gallion, Gansen, Gengler, Grégoire, Hamilius, Herr, van Kauvenbergh, Kinsch, Koenig, Krier, Leonardy, Loesch, Lommel, Lucius, Margue, Netgen, Peusch, Philippart, Reuter, Rock, Rollinger, Schaffner, Schank, Schaus, Schiltges, Speck, Steichen, Thill, Wagner, Wehenkel, Welter, Werné, Winkin, Wirtgen, Wohlfart, Bauer, Biever, Bousser, Cigrang, Duhr et Dupong.

- Ont voté non : MM. Grandgenet, Urbany et Useldinger.

[…]

M. **le Président.** Nous avons encore M. Wirtgen qui s’était fait inscrire.

M. **Wirtgen.** De Projet de loi iwer d’Schafong vum Marché commun, iwer dén haut ofgestëmmt go’f, ass fir Letzeburg vun eso’ enger ongeheier a fundamentaler Wichtegkêt an Tragweit, an ech sin der Mênong, dass d’Chambre des Députés vu Letzeburg nach net oft Projet’en diskute’ert a gestëmmt huet, vun eso’ einschneidende Massnahme fir Letzeburg. Dofir erlabt mir, e puer Wuert derzo’ ze soen.

Ons kleng Hêmecht trett durch de Marché commun als so’genannt Binnenland o’ni Grenzen mat dem Zollausland an, an eso’weit ech mech an d’Texter vum Projet de loi konnt aschaffen, si mir vun dem Gutdünken vun dénen anere Mitgliedstaaten, wat d’Zolleinnahmen ubelangt, ofhängeg. Et ass selbstverständlech, dass mir an dém grandiosen ekonomesche Changement op d’Dauer net konnten ofseits stoen, schon eleng we’nt der europäescher Idee, zu dêr mir elo jo e Schrett weider gemat hun, mä trotzdem si mir eis bewosst, dass bis zur Vollendong vun dêr Idee nach will Schretter gemat musse gin. Alles dat wellt ower net soen, dass mir mat Begêschterong de Projet gestëmmt hun.

[...]

M. **Wagner.** Dir Hêren ! D’Chamber huet elo eng gro’ss Décisio'n geholl. D’Regirong huet eiser Zo’stemmong eng Rei international Verträg ennerbrêt, de’ fir de’ bedélegt Länner am allgemeinen, an eist Land am besonneren, vu gro’sser Tragweit sin. Eis Verantwortung ass dodurch nach me’ schwe’er, well mir net d’Recht hun, bei déne Projéen Besserongsanträg anzebrengen, sondern we’ eng inlännesch Zeitong mat Recht sét, nemmen d’Me’glechkêt hun, de’ verschidde Verträg unzehuelen oder ofzelénen. Ech si mat de Virredner iwerzêgt, de’ fir de Vote vun dese Vertäg geschwat hun, datt d’Afe’erong vun engem gemeinsame Mart vu gro’ssem Einfluss op eis national Wirtschaft ass. Ech sin och iwerzêgt, datt Letzeburg mat senger gro’sser Industrie sech net vun der Aussenwelt ofschle’sse kann an datt et sech muss zum gemeinsame Mart bekennen.

[…]